

# LA BRUCELLOSE (FIÈVRE DE MALTE)

Zoonose (infection animale transmissible à l'homme) à **déclaration obligatoire**, la brucellose peut être reconnue également comme maladie professionnelle.

## ÉPIDÉMIOLOGIE

De répartition quasi mondiale, elle affecte la plupart des espèces de mammifères, notamment les ruminants. Son éradication est presque acquise dans de nombreux pays occidentaux (Europe du Nord, Amérique du Nord) du fait des mesures de maîtrise de la maladie chez les animaux d'élevage.

En France, le nombre annuel de cas humains déclarés depuis 10 ans est de l'ordre de 30, la majorité (80%) étant des cas « importés » lors d'un séjour dans un pays où la maladie animale est présente. Les cas de brucellose animale surviennent dans les régions montagneuses du sud du pays.

La létalité est faible même en l'absence de traitement.

## POPULATION À RISQUE

Certaines professions telles que les éleveurs, les vétérinaires, les agriculteurs, le personnel des abattoirs en contact avec le sang, le placenta, les fœtus ou les sécrétions utérines, ainsi que le personnel de laboratoire manipulant des souches de brucellose, sont particulièrement exposés. L'infection est alors reconnue en tant que **Maladie Professionnelle**.

### SOURCES :

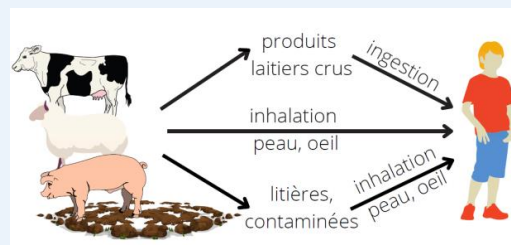
E.Pilly 2020, 27<sup>ème</sup> Édition  
www.santepubliquefrance.fr  
www.anses.fr

## AGENT INFECTIEUX

Due à des bactéries du genre *Brucella*, 3 espèces sont pathogènes pour l'homme et vont infester principalement certaines espèces animales :

- *Brucella melitensis* (la plus répandue et la plus pathogène) : les ovins et caprins.
- *Brucella abortus* : les bovins.
- *Brucella suis* : les porcs et les lièvres.

Ces bactéries sont résistantes dans la nature et peuvent vivre plusieurs mois dans les conditions naturelles (sol, murs d'étables, lait, fromages, selles).



## CONTAMINATION

- **Contamination directe (70% des cas)** : par contact avec des placentas, des avortons, des sécrétions génitales, des litières ou bien par contact avec des animaux malades ou des cadavres. Les éleveurs et les vétérinaires sont donc particulièrement concernés. La bactérie pénètre par **voie cutanée** (sur une peau lésée), par **voie digestive** (contamination manu-portée) ou par **inhalation** de poussières de litières.
- **Contamination indirecte** : par ingestion de produits laitiers frais contaminés par le germe (lait, fromages frais) voire par les légumes cultivés avec du fumier contaminé.
- Il existe également une contamination possible lors de la manipulation de culture bactérienne dans les laboratoires d'analyses.

## CLINIQUE

Asymptomatique dans 90% des cas et incubation variable entre 1 et 4 semaines (parfois plusieurs mois).

Évolution en 3 phases des formes symptomatiques :

- **Phase de primo-invasion aiguë** : débute progressivement avec une fièvre croissante, fluctuante (ondulante), des douleurs diffuses (musculaires et articulaires) associées des sueurs abondantes, sensation de malaise.
- **Phase secondaire subaiguë** : marquée par une localisation essentiellement ostéo-articulaire (vertèbres notamment), avec douleurs, enraidissement et une altération de l'état général. L'atteinte du foie, des méninges, des organes génitaux ou du cœur est possible mais plus rare.
- **Phase chronique** : fatigue générale (physique et psychique), douleurs diffuses, ou forme localisée avec évolution très lente de foyers ostéo-articulaires ou abdominaux.

## TRAITEMENT & PRÉVENTION

- **Traitement** par association d'antibiotiques pendant 6 semaines minimum afin de diminuer la durée des symptômes, prévenir les récives et éviter les complications.
- **Prévention de l'infection humaine** :
  - ✓ En priorité par la **lutte contre la brucellose animale** (surveillance et dépistage suivis d'abattage systématique ou de vaccination).
  - ✓ Prévention collective par le **contrôle sanitaire** des aliments d'origine animale (pasteurisation, stérilisation...).
  - ✓ Prévention individuelle par respect strict de règles d'hygiène et de sécurité pour les professionnels en contact avec les animaux.